



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07
45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 25.04.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le lundi vingt-cinq avril 2016, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 19 avril 2016.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Chantal ARCHAMBAULT, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Philippe BAUBAULT, Philippe, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET-LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline MAZE-ALIBERT, M. Olivier SILBERBERG, Mme Stéphanie BONA, Mme Françoise GRIVOTET, M. CHARPENTIER Thierry, M. Laurent ASSELOOS, Mme Marie-France DELCROS, M. Alexandre LANSON, Mme Dominique LHOMME, M. Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE : Mme BONA

ABSENTS EXCUSES :

M. François GIRAUDET
Mme Nadine HEBEL

donne pouvoir à M. CORJON
donne pouvoir à Mme MAZE-ALIBERT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 MARS 2016

M. CHARPENTIER indique qu'il était absent à la dernière séance de conseil ; il n'a donc pas pu recevoir une procuration de Monsieur Alexandre LANSON, également absent à cette séance, il faut donc remplacer son nom par celui de Monsieur ASSELOOS.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

1- Marchés Publics :

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2016/ST/004 21/03/2016	Avenant n° 1 portant sur la création d'un logement communal au 1 ^{er} étage « les crocettes » pour le lot 2 : menuiseries extérieures et intérieures	CROIX MARIE 40 rue des Frères Lumière 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	Montant de l'avenant 842,52 € TTC Nouveau montant du marché 30 482,52 € TTC

2016/ST/005 21/03/2016	Avenant n° 2 portant sur la création d'un logement communal au 1 ^{er} étage « les crocettes » pour le lot 3 : plâtrerie isolation	ISOLATION DU CENTRE 9 rue Gustave Eiffel 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	Montant avenant n° 2 960,00 € TTC Nouveau montant du marché 28 219,20 € TTC
---------------------------	--	--	--

COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE DU 23 MARS 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 18 avril 2016)

Mme CHEVRIER présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Choix des récompenses associatives
- Conventions d'objectifs (ASL, Basket, Astronomie)
- Affaires diverses

Mme Chevrier commence la séance avec la validation du règlement des récompenses associatives. Le règlement est validé à l'unanimité. Une modification sur la date de retour des récompensés au 20 mai plutôt que le 25 afin de faciliter la préparation du jury du 1^{er} juin.

1) Choix des récompenses associatives :

- Validation du règlement
- Choix des trophées

Madame CHEVRIER invite l'assemblée le 29 juin 2016 à cette manifestation.

2) Convention d'objectifs :

Ces 3 conventions étant sur la même base que celle du Football avec quelques adaptations dues à l'objet de l'association. Ces conventions sont peu discutées mais validées par l'ensemble des membres de la commission.

Mme CHEVRIER indique que la convention d'objectifs avec l'ASL a été envoyée par mail le 25 avril à l'ensemble du conseil municipal.

Elle évoque quelques points importants de la convention :

- Deux RDV annuels avec l' élu de référence et le responsable de service de la vie associative :
 - o Un en début de saison pour préparer la saison
 - o Un en fin de saison pour faire le point sur la saison écoulée
- Un RDV avec les agents de la municipalité suivants :
 - o Le pôle gardiens en début de saison pour explication des particularités que devront respecter les usagers. (Application des arrêtés municipaux)
 - o L'assistant de prévention en début de saison pour un briefing sur les informations à connaître et à respecter en matière d'hygiène et sécurité
 - o Le gestionnaire des contrôles d'accès
- Développement d'une école de formation des jeunes tenant compte des équipements mis à disposition par la commune

- Développement d'un partenariat Association/TAP (Temps d'Activités Périscolaire) géré par la commune
- Maîtrise de la dépense énergétique dans un cadre de développement durable et d'économie d'énergie.
- Maintien d'une attention particulière à l'hygiène et la sécurité
- Respect de la convention de Mise à disposition des équipements associatifs.

3) Affaires diverses

N. Tournaire annonce que la randonnée découverte a été retenue pour le dispositif régional des « Echappées à vélo ». Il reste maintenant au service des sports et de la vie associative à préparer l'évènement. La boucle à vélo sera ponctuée par des arrêts au Stade Lionel Charbonnier, au château (lieu privilégié pour la pause du midi), l'île charlemagne. Des Stands de prévention routière seront proposés.

-----Fin du compte rendu-----

DELIBERATION n°2016-04-038

Rapporteur : Mme CHEVRIER

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le conventionnement entre la Commune et les associations peut présenter des avantages y compris en deçà du seuil légal des 23 000 € de subvention, en vue de nouer ou renforcer les partenariats avec certaines associations,

CONSIDERANT que la Commission sports a souhaité passer une convention d'objectifs avec les associations suivantes :

- Saint Jean le Blanc Basket,
- Association Sports et Loisirs Saint-Jean-le-Blanc (ASL),
- Observatoire Astronomique de Saint-Jean-Le-Blanc

CONSIDERANT que ce projet de conventions fait l'objet d'une discussion partenariale sur les objectifs à mettre en œuvre,

CONSIDERANT qu'à ce jour un premier accord avec l'ASL a été obtenu,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.
- **de reporter** l'examen des autres conventions dans un prochain Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 30 MARS 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 18 avril 2016)

Mme MARSY présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

I – BILAN :

- SOIREE « HONNEUR AUX FEMMES »
- JOURNEE SPECIALE JEUNESSE
- 21^{ÈME} EXPOSITION MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

II – ORGANISATION DES CONCOURS MAISONS FLEURIES ET MAISONS ILLUMINEES

III – SAISON CULTURELLE 2016-2017

IV- AFFAIRES DIVERSES

I – BILAN

➔ SOIREE « HONNEUR AUX FEMMES » - VENDREDI 26 FEVRIER 2016

Déroulement de la soirée :

- Deux spectacles
- Une exposition de peinture
- Un cocktail dînatoire

➤ A propos de la communication autour de l'évènement :

- Communication sur internet + panneau de la ville
- Insertion publicitaire dans Centrifuge
- Insertion gratuite dans la presse (République du Centre, Publi 45, etc.)
- 5000 flyers A6 distribués aux habitants de Saint-Jean-le-Blanc / 40 affiches A4 / 10 affiches A3

Points positifs : Succès de la soirée : 200 personnes <i>(billetterie clôturée 20 jours avant)</i> Retour positif des artistes Retour positif du public	Points négatifs : Organisation très lourde <i>(billetterie particulière/ organisation de l'exposition – choix des artistes, sélection des œuvres, accrochage et décrochage le même jour / service d'un apéritif dînatoire pour 200 personnes en à peine 1h / gestion des entrées et des sorties)</i>
---	--

➔ Pour 2017, la Commission souhaite renouveler une soirée « Honneur aux femmes ». Cette soirée sera organisée au mois de mars.

Volonté de promouvoir la journée internationale des femmes, tout le mois de mars par plusieurs actions avec comme finalité, la soirée « honneur aux femmes ».

Réflexion autour de la tarification de cette soirée.

➔ JOURNEE SPECIALE JEUNESSE – SAMEDI 5 MARS 2016

Déroulement de la journée :

- Deux spectacles (1 le matin pour les 3-5 ans / 1 l'après-midi pour les 6 ans et plus)
- Maquillage gratuit des enfants après chaque spectacle
- Moment de convivialité après chaque spectacle

➤ A propos de la communication autour de l'évènement :

- Communication sur internet + panneau de la ville
- Insertion publicitaire dans Publi45 (la une+article)
- Insertion gratuite dans la presse (République du Centre, On sort ! (x2), Centrifuge, Orléans Poche, etc.)
- 5000 flyers A6 distribués aux habitants de Saint-Jean-le-Blanc / 40 affiches A4 / 10 affiches A3

- Distribution d'un flyer (réalisé en interne) dans toutes les écoles de la ville

<p>Points positifs :</p> <p>1^{er} spectacle = 150 personnes 2^{ème} spectacle = 170 personnes</p> <p>Retour positif du public (grands-parents / parents / enfants)</p> <p>Succès de l'Atelier maquillage</p> <p>Moment de convivialité très apprécié par les spectateurs</p>	<p>Points négatifs :</p> <p>Difficulté à la billetterie et à l'entrée de la salle avec le principe de gratuité pour l'accompagnateur</p>
---	--

➔ Pour la prochaine saison culturelle, la Commission souhaite renouveler l'organisation de spectacles pour la jeunesse avec à chaque fois des animations pour les enfants et un moment de convivialité.

Volonté de revoir la tarification pour les événements « jeunesse »

➔ 21^{ÈME} EXPOSITION MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES – DU VENDREDI 11 MARS AU DIMANCHE 20 MARS

Déroulement de l'exposition :

- Vernissage le vendredi 11 mars
- Ouverture au public de 14h à 19h tous les jours (sauf le lundi)
- Remise des prix du public le samedi 19 mars

➤ A propos de la communication autour de l'évènement :

- Communication sur internet + panneau de la ville
- Insertion gratuite dans la presse (République du Centre, On sort I, Centrifuge, Orléans Poche, etc.)
- Création faite en interne par le service communication de la ville – création d'un visuel Exposition municipale d'Arts Plastique
- 350 cartons d'invitation / 600 flyers / 150 affiches A4 / 15 affiches A3 / 20 kakemonos
- Nouveau catalogue – moins de pages et en couleur (impression de 300 catalogues)
- Signalétique interne repensée

<p>Points positifs :</p> <p>Succès du vernissage (plus de 300 personnes)</p> <p>Plus de 1100 visiteurs</p> <p>Retour positif des visiteurs (notamment sur la distribution du catalogue d'exposition)</p> <p>Retour positif des artistes (notamment sur l'accueil fait par la Ville aux artistes et sur le catalogue et les éléments de communication créés pour l'évènement)</p> <p>Economie faite par rapport à l'Exposition Municipale de 2015 (-20% en communication)</p>	<p>Points négatifs :</p> <p>Collecte d'information difficile avec les artistes (titre des œuvres, visuels, biographie...)</p> <p>Problème de gardiennage de l'exposition et d'ouverture et de fermeture du château</p> <p>Trop de monde dans le château pendant le Vernissage (difficulté pour les visiteurs de se déplacer)</p> <p>Manque de catalogues (300 pour 1100 visiteurs)</p> <p>Pas de scolaires</p> <p>Non accessibilité du Château (cas concret avec un visiteur en fauteuil le jour du vernissage – les visiteurs ont porté le fauteuil)</p>
--	---

➤ Pour 2017 :

- Amélioration de la collecte d'information auprès des artistes (dématérialisation)
- Amélioration de la communication
 - o Signalétique externe
 - o Signalétique interne (présentation des artistes dans chaque salle, etc.)
- Repenser le vernissage de l'exposition
- Voir avec les services techniques la mise en place d'une rampe d'accès temporaire, avant la mise en conformité du bâtiment prévue en 2021
- Amélioration du gardiennage de l'exposition (ouverture et fermeture du bâtiment / permanence)
- Travail avec les écoles à engager

II – ORGANISATION DES CONCOURS MAISONS FLEURIES ET MAISONS ILLUMINEES

La ville de Saint-Jean-le-Blanc organise traditionnellement chaque année :

- Le concours des Maisons Fleuries
- Le concours des Maisons Illuminées

Face aux difficultés rencontrées,

- Sélection des lauréats qui demande beaucoup de temps et difficile à mettre en œuvre (maillage du territoire en plusieurs secteurs / création d'équipes pour se déplacer dans l'ensemble de la ville)
- Multitude de catégories
- Absence des noms et des numéros sur les boîtes aux lettres ce qui entraîne une recherche en interne de « qui habite ou »

Il est proposé de repenser totalement l'organisation des deux concours :

- Création d'un véritable règlement de concours
- Refonte des catégories pour plus de simplicité et de lisibilité
- Détermination du nombre de prix par catégorie et par concours
- Inscription obligatoire au concours

➤ Validation par la Commission.

(Ci-joint : le règlement du concours communal des Maisons Fleuries + Bulletin d'inscription / le règlement du concours communal des Maisons Illuminées + Bulletin d'inscription)

III – SAISON CULTURELLE 2016-2017

➤ Cinéma de plein air

Traditionnellement la Ville de Saint-Jean-le-Blanc offre à ses habitants une projection de cinéma en plein air, au Château.

Sélection par la Commission du film qui sera projeté, samedi 27 août 2016 à 21h30.

➤ Choix de la Commission : Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu ?

➤ Programmation 2016-2017

L'ensemble de la programmation pour la saison culturelle 2016-2017 sera présenté à la prochaine commission culture.

En attendant, la Commission s'est prononcée sur plusieurs sujets :

● **Sur l'organisation de l'après-midi festif**

Traditionnellement la Ville de Saint-Jean-le-Blanc offre à ses administrés un spectacle gratuit l'avant dernier dimanche du mois de novembre.

Après avoir validé le renouvellement de cette manifestation pour novembre 2016, la commission avait émis le souhait de proposer un spectacle tout public qui toucherait notamment plus un public familial.

➤ **Validation par la Commission de la programmation d'un spectacle de magie/grande illusion pour novembre 2016.**

● **Sur la programmation musicale**

En plus du partenariat avec l'association *Du blues O'swing*, il a été proposé à la commission d'organiser deux concerts à l'Espace Scénique

➤ **Validation par la Commission de la programmation d'un artiste français qui se produit partout en France et d'un chanteur albijohannicien.**

IV- AFFAIRES DIVERSES

➤ **Création d'un règlement unique des Ecoles Municipales des Enseignements Artistiques (Ecole de Danse, Ecole de Musique, Ecole d'Arts Plastiques)**

Avec l'ambition de simplifier la vie des usagers et d'alléger les actes administratifs, il est proposé de créer un règlement unique des Ecoles Municipales des Enseignements Artistiques.

- 1 règlement unique / 1 fiche d'inscription unique / 1 fonctionnement unique

Cet acte intervient après le début d'une harmonisation tarifaire (ex : jeune = moins de 18 ans pour toutes les écoles), et d'une annualisation des inscriptions (valable dès septembre 2016 pour l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et l'Ecole Municipale de Danse).

➤ **Validation par la Commission**

➤ **Etude d'un partenariat avec le studio Nyima**

Il a été proposé à la Commission d'étudier un éventuel partenariat entre la Ville (Ecole Municipale de Musique) et le studio Nyima (<http://www.studionyima.com/>), présent sur Saint-Jean-le-Blanc depuis plusieurs années. La finalité pourrait être l'enregistrement et la création d'un CD des élèves et ensembles de l'Ecole Municipale de Musique.

➤ **Validation par la Commission**

➤ **Boîte à Lire**

Après avoir validé le don d'une Boîte à Lire par le Lions Club à la Ville pour le partenariat existant autour du Salon des vins et du terroir, la commission avait décidé de son implantation au sud de la ville, au Clos de l'Arche.

La commission a décidé de se rendre sur place et de définir ensemble l'endroit d'implantation idéal.

Nota bene : Cette visite s'est déroulée le jeudi 14 avril à 18h. Un endroit a été sélectionné par les membres de la commission à l'unanimité.

-----Fin du compte rendu-----

Madame LHOMME demande si les travaux à la bibliothèque vont se faire cet été et si l'avis des lecteurs pouvait être sollicité à ce sujet.

Monsieur BOIS indique que pour l'instant aucune décision n'a été prise au sujet des futurs travaux à la bibliothèque et il faudra que cela soit étudié en commission des affaires culturelles avant.

Madame LHOMME indique qu'elle pensait qu'une réorganisation allait s'opérer et c'est sur ce nouveau fonctionnement qu'elle souhaiterait qu'on interroge les lecteurs afin de connaître leurs attentes et de les satisfaire au mieux.

Monsieur BOIS précise qu'effectivement le nouveau directeur de la culture a proposé de réorganiser la bibliothèque mais on attend ses propositions avant de demander l'avis des lecteurs.

Madame LHOMME insiste sur le fait que l'avis des lecteurs n'est pas négligeable.

COMMISSION SCOLAIRE DU 19 AVRIL 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 avril 2016)

Mme HOUIS présente le compte rendu de la Commission :

I – TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRE 2016/2017

Madame Cécile HOUIS présente aux membres de la commission des affaires scolaires différents scénarii pour l'évolution des tarifs des accueils périscolaires. L'une des hypothèses consiste à appliquer le 1% d'augmentation de façon uniforme tel que cela a été l'orientation suggérée pour les tarifs des services publics municipaux aux familles, de façon générale.

► TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Après un débat ouvert et constructif, la commission propose de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2016-2017		
Elèves de maternelle	Elèves d'élémentaire	Adultes
3,74 € le repas	4 € le repas	5,71 € le repas

C'est un vrai choix de ne pas augmenter la prestation facturée aux familles, en confirmant le choix de maintenir une qualité du service rendu aux familles, pour un service public essentiel à l'équilibre alimentaire de toutes les familles. Ce choix s'inscrit aussi dans un contexte de non-changement du contrat avec notre prestataire ANSAMBLE.

Ce qui signifie que cette stabilité n'engage pas l'avenir en cas d'éventuelle augmentation d'obligation réglementaire (exemple : sur une hausse de produits BIO dans les repas) et/ou d'une modification du marché passé avec le prestataire.

De plus, la Municipalité souhaite aller vers l'accès de tous aux TAP (y compris les enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire). Ce point sera évoqué au prochain Comité de Pilotage des TAP (le 12 mai). Avec cette stabilité tarifaire, il est proposé également de ne pas semer le trouble dans les esprits entre cette évolution des TAP et une éventuelle augmentation tarifaire.

► TARIFS GARDERIE SCOLAIRE

Après discussion, les membres de la commission proposent l'augmentation de 1% :

Pour mémoire :

TARIFS GARDERIE SCOLAIRE 2015-2016		
MATIN	MIDI (Mercredi)	SOIR
1,63 € l'unité	1,63 € l'unité	2,24 € l'unité
Gratuité pour le 3 ^{ème} enfant et les suivants éventuels		

Nouvelle grille tarifaire proposée :

TARIFS GARDERIE SCOLAIRE 2016-2017		
MATIN	MIDI (Mercredi)	SOIR
1,65 € l'unité	1,65 € l'unité	2,26 € l'unité
Gratuité pour le 3 ^{ème} enfant et les suivants éventuels		

► **TARIFS ETUDES SURVEILLEES**

Après discussion, les membres de la commission proposent de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

TARIFS ETUDES SURVEILLEES 2016-2017
15,30 € par enfant et par mois

Cette stabilité s'explique notamment par la diminution de la part des enseignants rémunérés pour cette prestation, dans l'ensemble des agents communaux qui la réalisent.

II – AFFAIRES DIVERSES :

Marché « Centre de loisirs » :

Le renouvellement du marché d'animation du Centre de Loisirs et des mercredis après-midi vient d'être relancé pour une période d'un an renouvelable deux fois (à l'image de celui du restaurant scolaire) et basé sur les années scolaires. (1^{er} Septembre 2016 / 31 Août 2019 au maximum).

Compte tenu du franchissement du seuil imposé par le Code des Marchés Publics (209 000 € HT sur l'ensemble des trois ans), c'est la Commission d'Appel d'Offres qui sera compétente pour l'examen de ce dossier.

Elle sera invitée à se réunir les 9 et 20 mai.

La principale évolution du cahier des charges consiste à envisager la remunicipalisation des inscriptions et de la facturation du Centre de Loisirs, afin de simplifier la vie des familles et d'unifier la gestion avec l'arrivée future du Portail Familles.

Carnaval :

La commission regrette qu'il n'y ait pas eu autant de monde que sur les éditions précédentes. Une réflexion est en cours sur une éventuelle nouvelle formule (changement d'horaires, implication de partenaires associatifs, projets périscolaires à mener dans ce but...).

La manifestation a pu être freinée par une consigne donnée, en interne à l'éducation nationale, d'interdire toute manifestation de ce type sur le temps scolaire. Le carnaval des écoliers étant une manifestation organisée par la commune, sur un temps hors scolaire, cette interdiction ne s'appliquait pas lors du carnaval, car elle bénéficiait d'une validation préfectorale.

Il est proposé que le fil conducteur de l'une des activités TAP 2016-2017 soit la réalisation des costumes du Carnaval 2017 (à faire acter au Comité de Pilotage du 12 Mai 2016).

Spectacles de fin d'année :

A la suite des projets menés sur les TAP avec la police municipale, l'école de musique et la bibliothèque municipale des spectacles de fin d'année auront lieu. Des projets sont actuellement en cours : petits sketches, chorégraphies, musique... Le thème de la citoyenneté est au cœur des projets. Les spectacles auront lieu les 6 Juin (date à confirmer) pour Jean Bonnet et 7 Juin pour les écoles du bourg à la salle de Montission. Des créations manuelles seront ainsi exposées dans le hall de la salle afin de mettre en avant cette année de TAP.

Prélèvement automatique :

La Municipalité continue de développer son action en faveur de la simplification des démarches pour les citoyens. Ainsi, une délibération sera proposée au prochain Conseil Municipal pour instaurer le prélèvement automatique comme étant un mode de paiement complémentaire aux modes de paiements déjà existants. Tous les services publics périscolaires & Petite Enfance sont concernés.

Un exemplaire du règlement sur le prélèvement automatique a été remis à chaque membre de la commission et amendé.

A l'unanimité les membres de la commission proposent de valider ce projet de règlement.

Réorganisation des services municipaux :

Frédéric DE KONINCK informe la Commission qu'une réorganisation des services municipaux est en cours. Ainsi, Corinne MACHET va bénéficier d'une mobilité interne et intégrera la Direction des Ressources Humaines (au poste de Collaboratrice RH) à compter du 1^{er} Mai 2016.

Une équipe de quatre personnes gèrera les affaires scolaires : Nathalie CRINIÈRE (référente scolaire au sein du Pôle Accueil), Alexandre HENRARD (coordonnateur périscolaire) et Véronique RICHÉ (facturation). Encadrés par un chef de service en cours de recrutement qui prendra également la responsabilité globale du Pôle « Services à la Population » et « Démarche Qualité ».

Dates à retenir :

- 21/04/2016 CARNAVAL DE LA PETITE ENFANCE unifiant les structures publiques et privées.
- 22/04/2016 PARCOURS DU CŒUR
- 06/06/2016 SPECTACLE DE FIN D'ANNEE Ecole Elémentaire Jean Bonnet (à confirmer)
- 07/06/2016 SPECTACLE DE FIN D'ANNEE Ecole Elémentaire Demay-Vignier/Charles Jeune
- 09 et 10/06/2016 LES APERIADES

-----Fin du compte rendu-----

DELIBERATION n°2016-04-039

Rapporteur : Mme HOUIS

ACCUEILS PERI-SCOLAIRES – REVALORISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du 21 avril 2015 ayant adopté les tarifs des accueils péri-scolaires (restauration scolaire, études surveillées et garderie scolaire) pour l'année 2015-2016,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revaloriser les tarifs des accueils péri-scolaires pour l'année scolaire 2016-2017,

VU la proposition unanime de la commission scolaire du 19 avril 2016,

DECIDE :

- de maintenir sans augmentation les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :
 - Repas journalier pour élèves d'école maternelle : 3,74 €
 - Repas journalier pour élèves d'école primaire : 4,00 €
 - Repas journalier pour enseignants (non bénéficiaires d'aides) et personnel : 5,71 €

- d'augmenter les tarifs de l'accueil péri-scolaire de 1 % pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :

1/ Lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- 1,65 € pour l'accueil du matin par jour et par enfant
- 2,26 € pour l'accueil du soir par jour et par enfant (jusqu'à 18h30)

2/ Demi-journées des mercredis :

- 1,65 € pour l'accueil du matin et 1,65 € pour l'accueil après la classe entre 11h30 et 12h30

3/ Gratuité pour le 3^{ème} enfant et les suivants éventuels

- de maintenir sans augmentation le tarif des études surveillées pour l'année scolaire 2016-2017 à 15,30 € par mois et par enfant.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-04-040

Rapporteur : M. MILOR

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'objectif municipal de faciliter la vie des usagers, la Ville de Saint-Jean-le-Blanc offrira la possibilité de payer les factures par prélèvement automatique dès le 1^{er} septembre 2016,

CONSIDERANT que ce service complémentaire s'ajoute aux moyens de paiement pour régler les factures des services scolaires suivants :

- Restauration scolaire
- Accueil périscolaire
- Etudes surveillées
- Crèche familiale
- Halte-garderie

CONSIDERANT que ce service peut s'étendre à d'autres services publics municipaux, tels que :

- L'Ecole de musique
- L'Ecole de danse

- L'Ecole arts plastiques
- Le Centre de loisirs
- Les logements communaux

VU le projet de règlement du prélèvement automatique travaillé en commission des affaires scolaires du 19 avril 2016,

VU l'avis unanime de la commission scolaire du 19 avril 2016,

DECIDE :

- **D'autoriser** la mise en place du prélèvement automatique des factures pour les services susvisés dès le 1^{er} septembre 2016 et d'adapter les règlements intérieurs concernés, en y ajoutant ce moyen de paiement supplémentaire.
- **D'adopter** le règlement du prélèvement automatique

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-04-041

Rapporteur M. BOIS

PROJET DE REALISATION D'UN C.O.E.P. (CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE) POUR PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la convention a pour objet de constituer un groupement de commandes entre les Communes d'Ingré, de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, de Saint-Jean-le-Blanc, La Chapelle St Mesmin et de Saran et d'en définir les modalités de fonctionnement en vue de la passation d'un marché « Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) ».

CONSIDERANT que ce marché sera passé en application du cahier des charges de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et permettra aux parties de solliciter les subventions régionales prévues au titre du Plan Isolation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

CONSIDERANT que les services de la Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin assureront les fonctions de coordonnateur du présent groupement.

VU la convention annexée à la présente délibération,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **de solliciter** une subvention à l'ADEME pour la réalisation de ces études.

Adopté à l'unanimité

Madame GRIVOTET indique qu'elle ne comprend pas à quoi va servir ce groupement de commandes. Elle demande quel coût va représenter ces études sur l'isolation de nos bâtiments et s'interroge sur l'intérêt et la nécessité de faire appel régulièrement à tous ces cabinets d'études assez onéreux. Monsieur CORJON précise que, dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale piloté par la Région, le recours à un cabinet d'études est obligatoire car prévu dans le cahier des charges notamment afin que les travaux d'isolation soient bien conformes aux attentes de la Région. Madame LHOMME demande comment seront payées ces études au niveau de la Commune. Monsieur CORJON précise qu'il s'agit d'un bon de commande dans lequel on intégrera les trois bâtiments sur lesquels on sollicite des subventions ; ces 3 bâtiments feront l'objet d'un audit. C'est le groupement de commandes qui déterminera le coût global et les communes se partageront les frais au prorata de l'importance des bâtiments. Monsieur CORJON estime qu'il est préférable de se grouper entre communes pour faire des économies afin de ne retenir qu'un seul cabinet d'études et non pas un par commune.

DELIBERATION n°2016-04-042

Rapporteur : M. MILOR

REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Le conseil municipal,

CONSIDERANT que Madame BOLLEA Maryse a acquis une concession au columbarium le 10 septembre 2014 au prix de 1 298,46 € pour une durée de 30 ans,

CONSIDERANT que la concession est à ce jour vide de toute sépulture,

VU la demande de rétrocession à la Commune de cette concession effectuée par Mme BOLLEA,

CONSIDERANT que la Commune a la possibilité d'accepter la rétrocession de la concession concernée et pourrait rembourser le prix d'achat au prorata de la durée de concession restant à courir,

DECIDE :

- **d'accepter** la reprise de la concession funéraire au columbarium suite à la demande émise,
- **de rembourser la somme de 1 255,18 €,** représentant le prix de l'acquisition (1 298,46 €) auquel il convient de soustraire le prix correspondant à la période de pleine propriété (1 an) calculé comme suit :
 $1\ 298,46\ € \times 1 / 30 = 43,28\ €$
soit $1\ 298,46\ € - 43,28 = 1\ 255,18\ €$
- **les crédits nécessaires** à la dépense figurent au budget communal.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur BOIS énumère les remerciements reçus des associations pour les subventions octroyées :
 - ⇒ Mouvement vie libre, La soif d'en sortir (addiction de la maladie alcoolique)
 - ⇒ ACPG-CATM
 - ⇒ DANSE DE SOCIETE ST JEAN LE BLANC
 - ⇒ SOS AMITIE
 - ⇒ APLEAT (ASSOCIATION POUR L'ECOUTE ET L'ACCUEIL EN ADDICTOLOGIE ET TOXICOMANIES)
 - ⇒ LE CARNAVAL ABRAYSIEN
 - ⇒ AIDES (aides aux malades du Syndrome Immuno-Déficitaire Aquis)
 - ⇒ LES AMIS DE KOMTOEGA
 - ⇒ ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

- Monsieur BOIS indique que la médaille de la Ville va être attribuée au nouveau maire de Bad Friedrichshall : Timo Frey, lors de la venue des Allemands à l'Ascension.

- Monsieur BOIS informe qu'il y aura un conseil municipal le 26 juillet et procède à tour de table afin de déterminer si le quorum sera atteint pour cette date.

- Suite à une question de Mme GRIVOTET concernant le montant total des travaux des Crocettes, Monsieur BOIS indique :
 - ⇒ Phase 1: création du cabinet médical (2013/2014) données transmises lors de la réception du 23 juin 2014 : **166 988,30€ TTC.**
 - ⇒ Phase 2: création du logement et des bureaux (2015/2016) données transmises lors de la commission travaux du 03 décembre 2015 : **188 390,37€ TTC.**
 - ⇒ Phase 3 : Réalisation d'un ravalement extérieur : **40 349,16€ TTC**
 - ⇒ Le montant total des travaux aux Crocettes est donc de **395 727,83€ TTC**

- Madame GRIVOTET demande quelle est la situation actuelle pour ce cabinet médical. Monsieur BOIS répond que la municipalité est actuellement en pourparlers avec deux praticiens.

- Monsieur BOIS précise, au sujet du courrier d'un administré cité lors de la dernière séance de conseil municipal, que l'eau n'a pas augmenté de 36 % comme mentionné mais de 7 % (avec la télé-relève). Egalement mentionné dans ce courrier le nettoyage des caniveaux : d'après le courrier le nettoyage ne se ferait pas une fois par mois comme prévu, pourtant d'après le système de géolocalisation de la balayeuse installée par la société, le nettoyage se fait bien une fois par mois (dernier passage le 14 avril). Concernant les problèmes circulation sur la route des varennes et la rue des Pépinières, une réunion est proposée avec les habitants du quartier le **samedi 30 avril 2016 à 10h.**

- Monsieur CHARPENTIER souligne que deux tranchées ont été réalisées à hauteur du 120 rue des Varennes depuis plus d'un mois et demande quand elles seront rebouchées car cela devient très dangereux. Monsieur BOIS assure que le nécessaire sera fait rapidement.

- Suite aux récents articles parus dans la presse concernant le projet de bassin aqualudique, Monsieur BOIS tient à préciser l'état actuel de la situation :

« Nous avons toujours essayé d'apporter un maximum d'informations au sujet de ce projet et notamment lors d'une commission générale le 22 mars dernier où Mme CHEVRIER a décrit en totalité la dernière démarche effectuée. Le SIBAF regroupe actuellement 3 communes : St-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val et St-Denis-en-Val. Le Bassin d'apprentissage qui a plus de 30 ans est en fin de vie. Depuis plusieurs années des

études ont été faites, des idées ont été émises pour construire un centre aquatique afin que tous les habitants puissent en bénéficier (écoliers, associations, public extérieur....)

Comme la Ville d'Orléans souhaitait réhabiliter le centre aquatique de la Source, nous avons choisi un AMO commun afin que ce projet soit complémentaire mais pas en doublon. Le bureau d'études choisi est ISC qui a eu comme mission de proposer 3 projets au maximum (deux projets ont été avancés : un avec bassin nordique et un sans bassin nordique). Le coût était de 10 millions d'euros. Orléans s'engageait à donner 2 millions d'euros. Il restait donc 8 millions à diviser entre les trois villes.

Quand nous avons lancé ce projet à l'été 2015, aucune observation, aucune réserve n'a été émise. Il y a eu un accord total pour que l'étude se fasse.

Le lundi 18 avril nous avons rencontré nos partenaires du SIBAF qui ont émis des réserves suite au développement d'autres équipements proches de leur territoire.

Pourtant il n'y a aucun équipement dans un secteur vraiment proche.

Les équipements intercommunaux doivent aussi trouver leur place dans nos budgets (par exemple la rue des Anguignis réalisée en partenariat avec la Ville d'Orléans).

Je tiens à rendre hommage à mes prédécesseurs pour la construction des gymnases, des lieux culturels, de l'espace de Montission...

Nous avons désormais une opportunité pour réaliser un équipement et nous devons continuer à travailler dessus. Nous pouvons être porteurs du projet de piscine que nous avons promis à nos habitants.

Demain, notre agglomération risque de se transformer en communauté urbaine. Des équipements deviendront communautaires.

La population augmente, des constructions se multiplient, deux classes de maternelles supplémentaires se sont ouvertes ; le projet n'est donc pas enterré, la discussion reste ouverte.

Effectivement les charges de fonctionnement seront sans doute assez lourdes ».

Madame GRIVOTET indique qu'il faut se rendre à l'évidence, Orléans a pris les idées du projet albijohannicien et a programmé plusieurs nouvelles structures donc il n'y a plus d'intérêt à faire ce complexe à Saint-Jean-le-Blanc qui n'aura aucune rentabilité et serait une catastrophe financière.

Elle se demande s'il y a une véritable volonté de faire une piscine dans la commune.

Monsieur BOIS souligne qu'on appartient à un territoire très important où il manque un équipement aquatique et on va continuer d'étudier toutes les possibilités de manière à ce qu'on aboutisse à quelque chose.

Monsieur CHARPENTIER félicite le Maire pour son discours et indique qu'il se réjouit d'entendre pour la première fois un discours positif sur ce sujet. Il regrette néanmoins que ce discours n'arrive que tardivement.

Il souligne que nos partenaires les plus proches Saint-Denis-en-Val et Saint-Cyr-en-Val se posent encore des questions à l'heure actuelle.

Monsieur BOIS réitère qu'au départ tout le monde était d'accord et qu'aucune réserve n'a été émise.

Monsieur CHARPENTIER estime qu'il faudrait se demander pourquoi les partenaires se désengagent les uns après les autres.

Monsieur BOIS informe que la Ville d'Orléans continue à s'engager pour 20 % dans un projet qui pourrait être moins important que prévu.

Madame GRIVOTET demande si on a actuellement toujours la confirmation de l'engagement la Ville d'Orléans dans ce projet. Monsieur BOIS lui répond que pour l'instant l'engagement tient toujours.

Madame GRIVOTET estime que ce qui a fait échouer le projet c'est la lenteur dans les prises de décisions.

Il y a eu un manque de rapidité et un manque de volonté, ce qui a dissuadé les autres communes de s'engager.

Monsieur CORJON indique que c'est la ville d'Orléans qui a fait ralentir le projet quand elle est rentrée dans le projet alors que Madame GRIVOTET était présidente du SIBAF avant la fin du mandat précédent. A l'époque il était prévu de faire un équipement à 15 millions d'euros dans lequel la Ville d'Orléans participait à hauteur de 5 millions d'euros.

Madame GRIVOTET indique que le budget de départ a toujours été de 10 millions d'euros et les communes devaient investir chacune 1,5 millions d'euros. Elle précise que ces engagements figurent dans les comptes-rendus du SIBAF.

Monsieur CORJON rappelle que dans l'ancien projet était prévu 4,5 millions de subvention.

Madame GRIVOTET répond qu'il n'a jamais été question de subvention dans ce projet. Le montage financier était prévu sous la forme d'une concession où c'est le concessionnaire qui investissait et les Communes qui remboursaient l'investissement.

Monsieur BOIS indique que toutes les idées seront exploitées jusqu'au bout pour la réalisation de ce projet aquatique.

- Monsieur CHARPENTIER indique que dans la rue de la Cerisaille les administrés auraient aimé être au courant de la mise en sens unique de la rue.
Monsieur BOIS souligne qu'une information de travaux a été distribuée dans le quartier.
- Monsieur CHARPENTIER fait part d'une remarque de deux administrés qui ont reçu un courrier de Véolia indiquant que les compteurs d'eau allaient être changés à titre gracieux mais qu'avec les 6 % d'augmentation du prix de l'eau c'était la moindre des choses.
- Monsieur CHARPENTIER informe d'un courrier de Madame COUDRAY concernant la détérioration de sa clôture à cause de la prolifération de racines d'arbres jouxtant sa clôture. Le Tribunal s'est rendu incompétent pour rendre une décision concernant les arbres. Cette personne demande ce que la Commune compte faire.
Monsieur BOIS indique que le nécessaire a déjà été fait avec la mise en place de barrières anti-rhizomes et souligne que la clôture de cette personne n'est pas conforme puisqu'elle ne possède pas de fondation.
- Madame GRIVOTET aimerait connaître les moyens de communication mis en place pour informer les gens de la réunion du PLU du 3 mai.
Monsieur BOIS indique que des communiqués seront publiés dans la République du Centre. Elle estime que ce n'est pas suffisant et pense qu'il serait intéressant qu'un flyer soit distribué dans les boîtes aux lettres car c'est une réunion importante. Madame LHOMME est d'accord avec cette proposition.
Monsieur MILOR indique que l'information sera également visible dans le dernier Saint-Jean-le-Blanc Infos qui sera diffusé fin avril.
- Madame GRIVOTET indique qu'elle a bien reçu le planning prévisionnel des commissions et s'étonne à nouveau de l'absence de commission de travaux. Elle estime qu'il n'y a plus aucune information émise concernant les travaux effectués sur la Commune et que ce n'est pas normal. Elle demande une explication à ce sujet. Elle souligne qu'avant il y avait des commissions de travaux régulièrement et maintenant il n'y a plus rien depuis un an.
Certes, il y a eu des réunions de chantiers mais pas de commission travaux.
Monsieur MILOR indique qu'il y a eu des commissions travaux pour les budgets.
Madame LHOMME demande également pourquoi il n'y a pas de commission travaux de prévue alors qu'il va y avoir des travaux à la Bibliothèque cet été.
Monsieur BOIS répond qu'il va revoir cette situation.
- Madame MARSY invite l'Assemblée à se réunir le 1^{er} mai à 15h15 sur la Place de l'Eglise pour la Chevauchée de Jeanne d'Arc. Elle rappelle aussi la cérémonie du 8 mai au Monument aux Morts.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.

Monsieur Christian BOIS,
Maire

